

MJPM Formation professionnelle continue

Mandataire Judiciaire
à la Protection des Majeurs

SOMMAIRE

Les CEMÉA et la formation des mandataires judiciaire à la protection des majeurs.....	3
Les formations à destination des mandataires judiciaires à la protection des majeurs.....	5
• Les aides sociales : impact financier.....	6
• Protéger le patrimoine bancaire des personnes sous mesure de protection	7
• Protéger le patrimoine des personnes sous mesure de protection : assurance-vie	8
• Recevoir une succession de placements financiers du conjoint d'un majeur protégé	9
• Le document individuel de la protection des majeurs - DIPM.....	10
• Éthique et déontologie du mandataire judiciaire à la protection des majeurs.....	11
• Évolution de la protection juridique des majeurs : comprendre les transformations actuelles et anticiper les changements	12
• Notions fondamentales de psychiatrie à l'usage des MJPM.....	13
Les formations pluridisciplinaires.....	15
• Psychopathologie et accompagnement de la personne âgée.....	16
• La personne psychotique en institution	17
• Les appartements thérapeutiques et associatifs	18
Comment financer son projet de formation ?.....	19
Des formations professionnelles qualifiantes ou continues.....	20
Une Économie sociale et solidaire au service de la formation.....	21
Fiche d'inscription.....	22

Les CEMÉA et la formation des mandataires judiciaires à la protection des majeurs

Les Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active sont une association laïque reconnue d'utilité publique et agréée par l'état. Depuis 1937, les CEMÉA, développent les idées de l'éducation nouvelle dans la formation des personnels des différents champs de l'action éducative et sociale. Leur volonté consiste à faire partager ces idées et ces pratiques avec l'école, la maison de quartier, l'hôpital psychiatrique, les institutions spécialisées.

La rencontre des CEMÉA et de la santé mentale s'est initiée à la demande des psychiatres autour de la question de l'amélioration du cadre de vie des patients. Les premières formations dans les hôpitaux psychiatriques sont organisées dès 1949 à destination des infirmiers en psychiatrie.

En 1985, c'est à la demande d'associations tutélaires du Nord-Pas de Calais que les CEMÉA créent la première formation, à destination des tuteurs et curateurs, la formation « tuteur aux majeurs protégés » (T.M.P), non obligatoire à l'époque pour exercer. Dans les années 2000, les CEMÉA proposent les premières formations continues « Les Vendredis Juridiques » à l'initiative de magistrats et de professionnels du monde des tutelles. C'est dans cette continuité que depuis 2009, les CEMÉA mettent en oeuvre la formation au CNC MJPM devenue obligatoire pour les mandataires judiciaires à la protection des majeurs. En 2012 « Les Vendredis Juridiques » deviennent les « Rendez-vous Juridiques » et ce sont 2 à 5 rendez-vous par an qui remportent un franc succès.

À côté de ces « Rendez-vous Juridiques » les CEMÉA proposent dès cette rentrée 2021-2022 une nouvelle offre de formations continues, plus élargie et toujours en contact avec la réalité de terrain.

Cette offre se décline en deux types de formations :

- celles à destination des MJPM, pour une prise en compte spécifique du métier,
- celles à destination de tous les acteurs du médico-social et du sanitaire, dans une approche pluridisciplinaire.

NOS DÉMARCHES PÉDAGOGIQUES

Pour les CEMÉA, la formation est une histoire de rencontres, un partage de savoirs, savoir-être, savoir-faire, qui tiennent compte de la dynamique institutionnelle. La formation n'est pas une fin en soi. Elle doit permettre l'émergence d'une identité professionnelle qui pourra se réaliser dans l'action et se consolider au fil du temps.

Chaque stage proposé dans cette offre est donc organisé à partir de méthodes d'éducation active dont les formes d'apprentissages se construisent à partir de l'activité et du milieu, alternant apports théoriques, mises en situations et réflexions collectives.

La formation est construite en contact étroit avec la réalité des participants. L'équipe pédagogique s'appuie notamment sur :

- l'expérience des participants,
- des analyses issues de la pratique, de l'observation et de la réflexion des participants,
- des analyses issues de nos références théoriques,
- des études de situations et des échanges collectifs.



UN ENGAGEMENT QUALITÉ

Une pratique permanente de la recherche pédagogique et de la formation des formateurs, la conception et la diffusion d'outils pédagogiques, garantissent la qualité de nos formations. Les CEMÉA sont reconnus comme une véritable force de propositions et d'actions pouvant répondre aux problématiques sociales, éducatives et culturelles du temps présent. Cet engagement qualité, fondé sur une évaluation continue de nos actions, se traduit par diverses chartes pédagogiques et une charte de la formation des formateurs CEMÉA.

Par ailleurs, les CEMÉA Nord-Pas de Calais sont référencés sur la plateforme datadock au titre de la qualité des organismes de formations et ont obtenu le 22 juin 2021 la certification qualité Qualiopi pour leurs actions de formation.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION

Pour tout renseignement, il est possible de joindre par mail ou téléphone les référentes :

Administrative : Géraldine Voisin : 03.20.12.80.09 / gvoisin@cemeanpdc.org

Pédagogique : Mounia Rezzouki : 03.20.12.20.05 / mrezzouki@cemeanpdc.org

Les formations sont coordonnées par Linda Werner, Juriste en droit privé et formatrice dans le champ médico-social et sanitaire.

Modalités et délais d'accès :

> Transmettre **la fiche d'inscription** complétée (voir page 22) :

- par courrier aux CEMÉA NPDC, 11 rue Ernest Deconynck 59000 LILLE
ou
- par mail accueil@cemeanpdc.org

> Avoir pris connaissance et accepté **les conditions générales de ventes** disponibles sur :

<https://cemea-formation.com/docs/CGV.pdf>

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Les locaux de formation, situés à Lille, sont accessibles aux personnes à mobilité réduite et en transport en commun.

Pour échanger sur les questions d'accessibilité et d'aptabilité de la formation pour les personnes en situation de handicap prendre contact avec nos référents handicap :

Anthony Priem et Mounia Rezzouki : handicap@cemeanpdc.org

Les formations à destination des mandataires judiciaires à la protection des majeurs

Des formations spécifiques au métier

Durée

1 jour (7h)

Dates et lieu

11 janvier 2022
à Lille

Prix : 210 €

Public

Tout.e professionnel.le
du champ concerné

Pas de pré-requis
nécessaire pour l'entrée
en formation

Les aides sociales : impact financier

Si la mise en œuvre des aides sociales fait partie des compétences acquises par les MJPM, il reste toutefois relativement difficile d'en mesurer l'impact sur le patrimoine financier de la personne protégée. Il faut en effet, à la fois assurer un capital disponible sécurisé à un niveau approprié aux besoins à court terme, préserver au maximum les aides sociales, éviter tout risque face à l'administration fiscale, aux Conseils Départementaux, aux familles... Ce travail nécessite de garder trace dans les dossiers de l'analyse faite de la situation et des critères objectifs des différents choix de placements opérés.

OBJECTIFS

- Comprendre l'impact financier des aides sociales sur le patrimoine de la personne protégée.
- Comprendre l'enjeu des aides sociales lié aux placements.
- Comprendre les risques de requalification des assurances-vie en présence de versements d'aides sociales.
- Être en mesure d'orienter l'épargne et le capital financier en toute connaissance de cause.

CONTENUS

- Attribution des aides sociales, critères, conditions.
- La CAF, le Conseil Départemental, la CRAM.
- Les placements financiers selon le type d'aides reçues, l'Épargne Handicap, le contrat de capitalisation.
- L'impact sur le patrimoine du majeur, les conditions de récupération .
- Les incidences sur la succession.
- Ce qui a changé ces dernières années sur la récupération des aides.
- Récupération sur les versements après 70 ans sur les contrats d'assurances vie.
- Assurance vie versus contrat de capitalisation.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apport théorique.
- Études de cas en sous-groupes et restitution.

ÉVALUATION

- Études de cas.

Durée

2 modules dissociables
(14h)

Dates et lieu

Module 1 (2 jours)
Les personnes protégées de moins de 60 ans

14 au 15 mars 2022

Module 2 (2 jours)
Les personnes protégées de plus de 60 ans
24 au 25 mars 2022

à Lille

Prix : 420 €
par module

Public

Tout.e professionnel.le
du champ concerné

Pas de pré-requis
nécessaire pour l'entrée
en formation

Protéger le patrimoine bancaire des personnes sous mesure de protection

Il s'agira de s'intéresser au patrimoine bancaire des personnes protégées ayant fait ou non valoir leurs droits à la retraite. La protection des biens des majeurs protégés est au cœur des préoccupations des MJPM, pour autant il n'est pas toujours aisé de s'assurer de la préservation du patrimoine en fonction du type de placement opéré, de connaître son rendement réel après impôts, de calculer les risques pris sur un placement, de comprendre comment les placements diminuent les aides sociales et enfin, de conserver les preuves d'une gestion prudente, diligente et avisée.

OBJECTIFS

- Être en mesure d'orienter l'épargne et le capital financier en toute connaissance de cause.
- Assurer au majeur protégé un capital disponible sécurisé à un niveau approprié aux besoins à court terme.
- Faire le choix de placement à risque calculé et en conserver la preuve.
- Préserver au maximum les aides sociales, éviter tout risque face à l'administration fiscale, aux Conseils Départementaux, aux familles.
- Savoir tracer l'analyse de la situation et dégager les critères objectifs des choix de placements.

Module 1 : pour les personnes protégées de moins de 60 ans

Module 2 : pour les personnes protégées de plus de 60 ans.

CONTENUS

- Comprendre les produits bancaires : leurs caractéristiques financières, économiques, fiscales.
- Savoir analyser les placements bancaires existants et les adapter à la personne
- Sur quels critères choisir un placement.
- Quels risques sur les placements, comment les mesurer et qui en assume les conséquences.
- Quelles conséquences ont les placements sur l'octroi et la récupération des aides sociales de la CAF, du Conseil Départemental et comment organiser les placements pour protéger le patrimoine.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques.
- Questionnaire degré des risques.
- Travail sur des patrimoines financiers.
- Études de cas en sous-groupes et restitution.

ÉVALUATION

- Études de cas.

Durée

2 jours (14h)

Dates et lieu

25 au 26 avril 2022
à Lille

Prix : 420 €

Public

Tout.e professionnel.le
du champ concerné

Pas de pré-requis
nécessaire pour l'entrée
en formation

Protéger le patrimoine des personnes sous mesure de protection : assurance-vie

Il s'agira de s'intéresser tout particulièrement au patrimoine de la personne protégée constitué tout ou en partie d'assurance vie.

Il existe beaucoup d'idées reçues sur l'assurance vie qui reste encore aujourd'hui un des placements préférés des français. Pour autant il n'existe pas UNE assurance vie, mais une multitude de produits assurantiels, des risques assez inconnus notamment sur l'octroi et la récupération des aides sociales. Cette formation permettra d'approprier ce mode de placement, à destination de toute personne protégée et aussi particulièrement à destination des personnes en situation de handicap et des personnes âgées.

OBJECTIFS

- Savoir analyser les assurances vies existantes.
- Savoir placer ou décaisser une assurance vie.
- Connaître la rédaction d'une clause bénéficiaire.
- Préserver au maximum les aides sociales, éviter tout risque face à l'administration fiscale, aux conseils départementaux, aux familles,
- Tracer l'analyse de la situation et les critères objectifs des choix de placements.

CONTENUS

- Comprendre l'assurance vie, les produits assurantiels : leurs caractéristiques juridiques, financières, économiques, fiscales. Les degrés de risques.
- Comment « lire » un relevé annuel d'assurance Vie.
- Connaître les supports d'investissement, les rendements.
- L'assurance vie Epargne Handicap.
- Comprendre les avantages et les limites de cet avantage fiscal.
- Les conséquences sur l'octroi et la récupération des aides sociales de la CAF, du Conseil Départemental ; les recommandations de la Fédération Française de l'Assurance.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques.
- Exercices avec situation de handicap, avec personnes âgées.
- Études de cas en sous-groupes et restitution.

ÉVALUATION

- Études de cas.

Durée

1 jour (7h)

Dates et lieu

10 juin 2022
à Lille

Prix : 210 €

Public

Tout.e professionnel.le
du champ concerné

Pas de pré-requis
nécessaire pour l'entrée
en formation

Recevoir une succession de placements financiers du conjoint d'un majeur protégé

En cas de décès du conjoint de la personne protégée, le MJPM est confronté aux démarches à accomplir, aux vérifications à effectuer, afin de s'assurer du respect des droits du majeur sous protection. Qu'il y ait ou non un testament, le conjoint bénéficie de certains droits, quel que soit le régime matrimonial.

OBJECTIFS

- Comprendre une dévolution successorale notariale et fiscale et savoir informer le majeur protégé sans empiéter sur le devoir d'information du notaire.
- Connaître les droits du majeur protégé lorsqu'il est conjoint survivant.
- Comprendre pourquoi les droits de mutation à titre gratuit sont demandés au conjoint survivant.
- Éviter les surprises financières et protéger le patrimoine du majeur sous mesure de protection.

CONTENUS

- Ce que reçoit la personne protégée, incidence sur la fiscalité.
- Les options possibles du majeur protégé, conjoint survivant.
- Le sort des produits bancaires : épargne de précaution, comptes Titres, PEL, PEA ...
- Comment s'assurer du versement des assurances vie et assurances décès.
- Les démarches à effectuer ; les organismes et professionnels à saisir.
- Le paiement des frais de succession du conjoint prédécédé pour le compte du majeur protégé.
- La fiscalité successorale.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Explications théoriques.
- Analyse à partir de deux situations différentes.

ÉVALUATION

- Questionnaire.

Durée

1 jour (7h)

Dates et lieu

04 février 2022
à Lille

Prix : 210 €

Public

Tout.e professionnel.le
du champ concerné

Pas de pré-requis
nécessaire pour l'entrée
en formation

Le Document Individuel de la Protection des Majeurs - DIPM

La loi du 5 mars 2007 relatif à la protection juridique des majeurs a créé un nouvel outil, le Document Individuel à la Protection des Majeurs (D.I.P.M). De ce fait, tout mandataire doit, dans le cadre d'une mesure de protection prononcée par le juge, effectuer, dans un délai de 90 jours, la réalisation de ce document. Celui-ci est souvent vécu par les professionnels comme une contrainte, une obligation légale dénuée de sens.

OBJECTIFS

- Comprendre le sens et l'intérêt du DIPM pour en faire un véritable outil opérationnel en complément du budget prévisionnel et de l'inventaire.
- Se donner un cadre afin de construire le DIPM dans l'intérêt du majeur et le rendre acteur.
- Utiliser le DIPM en véritable tableau de bord des actions à mener dans le cadre du mandat de protection.

CONTENUS

- Le décret relatif au DIPM.
- Modèle de DIPM et son avenant.
- Échange sur la rédaction du DIPM (exercices pratiques).
- Réflexions sur le projet de vie du majeur (notion de tableau de bord).
- La participation effective de la personne protégée.
- Les axes de travail personnalisés.
- Les postures du professionnel.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques.
- Atelier pratique.
- Discussions.

ÉVALUATION

- Questionnaire et exercices.

Durée

1 jour (7h)

Dates et lieu

05 avril 2022
à Lille

Prix : 210 €

Public

Tout.e professionnel.le
du champ concerné

Pas de pré-requis
nécessaire pour l'entrée
en formation

Éthique et déontologie du mandataire judiciaire à la protection des majeurs

Devant un quotidien surchargé, des actions urgentes à mettre en place, les mandataires judiciaires à la protection des personnes n'ont pas toujours le temps de réfléchir et de prendre le recul nécessaire à une pratique professionnelle alliant respect du mandat, respect des choix de la personne protégée, éthique et déontologie. S'accorder un temps de réflexion collective et d'échanges sur les pratiques professionnelles semble aujourd'hui incontournable. Ainsi, contribuer à ce que la personne bénéficiant d'une mesure de protection juridique soit en capacité d'agir au mieux de ses possibilités et de ses souhaits, dans le respect de sa vulnérabilité, de sa singularité et de ses préférences.

OBJECTIFS

- Avoir des clés de lecture des notions d'éthique, de déontologie et des thèmes associés.
- Réfléchir sur le mandat judiciaire au regard de la capacité juridique de la personne.
- Réfléchir sur l'impact des actions menées ou envisagées.
- Avoir des points de repères pour l'exercice du mandat.

CONTENUS

- Notions d'éthique et de déontologie.
- La question de l'autonomie et de la protection de la personne.
- Le respect de sa capacité et de ses capacités.
- Les notions d'accompagnement, conseil, lien de confiance ...
- Les facteurs pouvant entraver une démarche éthique.
- Discussion sur les bonnes pratiques professionnelles.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques.
- Études de situations réelles et courantes.
- Ateliers et temps collectif.
- Étude de documents : synthèse sur les capacités juridiques de la personne protégée, bibliographie, extraits d'articles.

ÉVALUATION

- Études de cas.

Durée

1 jour (7h)

Dates et lieu

28 juin 2022

à Lille

Prix : 210 €

Public

Tout.e professionnel.le
du champ concerné

Pas de pré-requis
nécessaire pour l'entrée
en formation

Évolution de la protection juridique des majeurs : comprendre les transformations actuelles et anticiper les changements

La France a ratifié la Convention Internationale des Droits des Personnes Handicapées (C.I.D.P.H) en 2010. Celle-ci impacte notre législation concernant la protection juridique des majeurs. Des modifications substantielles apparaissent, dont, par exemple, la non-possibilité pour le juge de supprimer le droit de vote pour les personnes sous tutelle, la possibilité pour la personne de se marier, de divorcer sans représentation de son tuteur. Ces adaptations sont dues à la signature par l'état français de la Convention Internationale des Droits des Personnes Handicapées émanant de l'ONU. Notre pays continue d'adapter notre droit au contenu de cette convention. Le but de cette journée est d'intégrer, dans sa pratique, les évolutions actuelles et à venir.

OBJECTIFS

- Bref rappel historique de la protection juridique des majeurs en France.
- Découvrir la CIDPH et ses effets sur les mesures de protection juridiques françaises.
- Comprendre les transformations actuelles (les dernières lois).
- Anticiper les évolutions des pratiques professionnelles.

CONTENUS

- Analyse de l'article 12 relatif à la capacité juridique. Comment les autres pays de l'Union européenne s'adaptent-ils ?
- Mise en place de la mesure unique.
- Le majeur sous mesure de protection : véritable acteur du mandat.
- Méthodologie afin de faire évoluer nos pratiques.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques..
- Échanges.

ÉVALUATION

- Questionnaire.

Durée

2 jours (14h)

Dates et lieu

28 au 29 novembre 2022

à Lille

Prix : 420 €

Public

Tout.e professionnel.le
du champ concerné

Pas de pré-requis
nécessaire pour l'entrée
en formation

Notions fondamentales de psychiatrie à l'usage des MJPM

OBJECTIFS

- Connaître les spécificités du secteur psychiatrique.
- Savoir poser un accompagnement tutélaire au regard des spécificités psychiatriques et du parcours de soin de la personne protégée.

CONTENUS

- Histoire et actualité de la psychiatrie.
- Introduction aux différentes psychopathologies des différents publics et leurs manifestations.
- Organisation des soins psychiatriques en France.
- Spécificité du travail social au sein d'une équipe pluridisciplinaire.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques.
- Études de pratique et discussions.

ÉVALUATION

- Questionnaire.

Les formations pluridisciplinaires

Ces formations pluridisciplinaires sont conçues pour répondre à deux objectifs :

- Permettre aux différents professionnels des secteurs médico-social et sanitaire de croiser leurs expériences, de mieux comprendre le travail des partenaires, dans le but d'une meilleure prise en charge globale de la personne.
- Permettre aux MJPM de mieux appréhender le majeur protégé pouvant être patient en psychiatrie, personne âgée, personne handicapée, ...

Ces formations s'adressent donc aux MJPM, infirmiers en psychiatrie, psychiatres, assistantes sociales, cadres de santé, éducateurs spécialisés, ...

Durée

5 jours (35h)

Dates et lieu

16 au 20 mai 2022
à Lille

Prix : 585 €

Public

Tout.e professionnel.le
du champ des tutelles
et de la psychiatrie

Pas de pré-requis
nécessaire pour l'entrée
en formation

Psychopathologie et accompagnement de la personne âgée

La personne âgée donne à voir et à entendre : elle a une vie. Ce stage nous permet de mieux comprendre les différentes pathologies pour un meilleur accompagnement. L'histoire du sujet doit être interrogée dans l'institution en tenant compte des conséquences du vieillissement.

OBJECTIFS

- Connaître et compléter ses connaissances de la psychopathologie de la personne âgée.
- Développer le sens de l'observation et de l'analyse comme soutien aux prises en charge.
- Réfléchir au sens et aux types d'activités.

CONTENUS

- Apports théoriques sur la psychologie de la personne âgée.
- Approche psychopathologique des problématiques autour des démences.
- Les troubles de mémoire du sujet âgé.
- Agressivité, agitation, troubles du comportement.
- Sexualité.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques.
- Analyse de situations professionnelles.
- Étude de documents écrits et audiovisuels.
- Bibliographie

ÉVALUATION

- Questionnaire et études de cas.

Durée

5 jours (35h)

Dates et lieu

19 au 23 septembre 2022
à Lille

Prix : 975 €

Public

Tout.e professionnel.le
du champ des tutelles
et de la psychiatrie

Pas de pré-requis
nécessaire pour l'entrée
en formation

La personne psychotique en institution

La psychose nécessite un travail clinique sur l'histoire du sujet. Il convient de rendre lisible les chemins empruntés par les personnes pour une lecture appropriée. Elle permet à travers divers regards (psychologique, psychanalytique, historique, familial...) de mieux appréhender la prise en charge de la personne dans le projet de soin, projet éducatif, projet tutélaire et projet de vie.

OBJECTIFS

- Appréhender le patient psychotique dans sa globalité pour mieux l'accueillir.
- Renforcer ses connaissances sur les psychoses.

CONTENUS

- Qu'est-ce que la psychose ? Ses différents troubles.
- Approche des théories et des pratiques psychanalytiques.
- L'importance de l'histoire du sujet.
- Le cadre institutionnel et les prises en charge.
- Les processus psychotiques et leurs répercussions sur le travail en équipe.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques.
- Échanges et analyse de pratiques.
- Étude de cas.
- Bibliographie.

ÉVALUATION

- Questionnaire et études de cas.

Durée

3 jours (21h)

Dates et lieu

12 au 14 décembre 2022

à Lille

Prix : 975 €

Public

Tout.e professionnel.le
du champ des tutelles
et de la psychiatrie

Pas de pré-requis
nécessaire pour l'entrée
en formation

Les appartements thérapeutiques et associatifs

Les appartements thérapeutiques et associatifs sont des structures importantes dans l'accueil et l'accompagnement des personnes. Le suivi de ces personnes par les équipes nécessite d'identifier la pertinence de cette « offre », la mise en place d'un projet cohérent dans le dispositif de soin sectoriel.

OBJECTIFS

- Comprendre le rôle et l'intérêt des appartements thérapeutiques et associatifs dans le dispositif de soin.
- Appréhender les différentes démarches nécessaires à la mise en place d'appartements thérapeutiques et associatifs sur un secteur de psychiatrie.
- Réfléchir au suivi des personnes en appartements thérapeutiques.

CONTENUS

- Historique.
- La réglementation administrative et juridique.
- Les conditions de mise en œuvre.
- Les financements.
- L'accompagnement et le suivi des personnes.
- Présentation et analyse d'expériences.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques.
- Échanges.
- Exposés.

ÉVALUATION

- Questionnaire et études de cas.

Comment financer son projet de formation ?

LE PLAN DE FORMATION

Le plan de formation rassemble les actions de formation, de bilans de compétences et de validation des acquis de l'expérience (VAE) définies dans le cadre de la politique de gestion du personnel de l'entreprise. Son élaboration est assurée sous la responsabilité pleine et entière du chef d'entreprise, après consultation des représentant.e.s du personnel.

Pour tous renseignements, contacter votre employeur.

LA PÉRIODE DE PROFESSIONNALISATION

La période de professionnalisation permet à l'employeur de former ses salarié.e.s les plus fragilisé.e.s pour leur permettre d'acquérir une qualification professionnelle. Son objectif principal : maintenir dans l'emploi les salarié.e.s en contrat à durée indéterminée, ou en contrat à durée déterminée conclu avec une structure d'insertion par l'activité économique, ou en contrat unique d'insertion (CDI ou CDD).

La période de professionnalisation comprend des actions d'évaluation, de formation et d'accompagnement. Elle associe des enseignements généraux, professionnels et technologiques.

Pour tous renseignements, contacter votre employeur.

FINANCEMENT INDIVIDUEL

Lorsque le projet de formation n'entre pas dans les dispositifs de financement cités ci-dessus, la formation peut être financée à titre individuel par le bénéficiaire. Dans ce cas de figure, un acompte de 30% du prix de la formation est à verser lors de l'inscription puis le solde est à régler au plus tard le premier jour de la formation.

Des formations professionnelles qualifiantes ou continues

du champ de la santé mentale, du travail social et de la psychiatrie

La formation au CNC Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs - MJPM



Les CEMÉA organisent deux formations menant au CNC MJPM par an : une en début d'année et l'autre au second semestre.

Cette formation vise à qualifier des Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs.

Le Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs exerce la mesure de protection décidée par le juge des tutelles quand la famille de la personne protégée ne peut ou ne désire pas la prendre en charge.

<https://frama.link/MJPM-CEMEANPDC>



Les formations professionnelles continues



Retrouvez toute l'offre de formation professionnelle continue en Travail Social, Santé Mentale et Psychiatrie dans le catalogue 2022, 69 formations proposées par les associations des CEMÉA dans différentes régions dont 49 stages proposés en Nord-Pas de Calais abordant les thématiques suivantes :

- le travail en institution : le secteur, le territoire, le réseau,
- l'articulation du sanitaire et du social,
- l'accompagnement et des soins des publics en institution,
- l'activité et la médiation.

<https://ln.cemea.org/tssm2022>



La formation longue Thérapie Familiale Systémique et Thérapie de Couple

Les CEMÉA NPDC propose en 2022 une nouvelle formation menant au titre de Thérapeute familial.

Cette formation s'adresse aux professionnel·le·s de la relation d'aide (éducateur·rice·s spécialisé·e·s, infirmier·ière·s, psy...), aux personnes souhaitant se reconverter professionnellement pour exercer la thérapie familiale ou souhaitant ancrer leur pratique professionnelle dans une approche systémique.

<https://ln.cemea.org/tfs-tc>



Retrouvez toutes les formations sur www.cemea-formation.com

Ceméa ^{FORMATION}

Une Économie sociale et solidaire au service de la formation

Ancrées dans le champ de l'Économie sociale et solidaire, notre association est à but non lucratif.

Chaque activité intègre une part du fonctionnement de notre vie associative, notamment une part non négligeable au titre de la formation de nos membres-formateur.rice.s et leur participation bénévole à ces actions.

Un investissement est réalisé chaque année dans le cadre de la recherche en éducation nouvelle et en pédagogie (expérimentations). Notre volonté est de publier régulièrement nos travaux dans les 2 revues des CEMÉA Vers l'Éducation Nouvelle (VEN) et Vie sociale et traitements (VST), dans des fichiers d'activité et DVD, sur Yakamédia <https://yakamedia.cemea.asso.fr> et dans la Webradio (<https://sites.cemea.org/tssm/>).



Les tarifs de formations sont en cohérence avec cet esprit et avec l'OPCA ; les tarifs indiqués dans ce catalogue sont TTC, et réfèrent au coût pédagogique de la formation, dans une inscription individuelle. L'association peut vous proposer des lieux d'hébergements et de restauration. Les frais de déplacements sont à la charge des stagiaires et l'association peut fournir la liste des personnes inscrites pour organiser d'éventuels covoiturages. Les situations particulières de mobilité à l'étranger et de stage en internat réfèrent à un cadre précis. Pour toutes ces informations, en fonction de l'offre présentée, prenez contact avec l'association organisatrice du stage.

Ces tarifs sont négociables au titre des formations à la demande (intra) dans une logique de groupe constitué. Dans ce dernier cas, le forfait jour/groupe est donc pratiqué mais aussi la prise en compte de contreparties (mise à disposition de salles pour exemples ou troc de services...). Un travail d'adaptation des contenus aux réalités des terrains, des structures, des établissements hospitaliers, médicaux sociaux et sociaux, et des démarches de formation sont intégrés à la facturation (temps de préparation nécessaire pour exemple).

N'hésitez pas à contacter les référentes administrative ou pédagogique sur l'ensemble de ces sujets et pour toutes demandes de devis.

FICHE D'INSCRIPTION – FORMATION PROFESSIONNELLE

À retourner complétée par courrier ou mail aux CEMÉA NPDC

Les différentes associations des Ceméa utilisent une base de données mutualisée.
En m'inscrivant, j'accepte que mes données soient partagées à des fins de suivi de formation, d'amélioration du service et d'information sur l'activité des Ceméa.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente disponibles sur : <https://cemea-formation.com/cgv>

ÉTAT CIVIL

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Profession ou fonction :

Numéro de Sécurité Sociale :

Public avec lequel vous travaillez :

Adresse e-mail professionnelle (pour l'envoi de la convocation) :

Adresse postale :

INSCRIPTION À LA FORMATION

Titre :

N° stage :

Région organisatrice :

Dates : Lieu :

Ce stage est-il pris en charge : OUI NON

Par quel organisme (pour l'envoi de la convention)

PARTIE RÉSERVÉE AUX CEMÉA

Dossier arrivé le : Accusé de réception le :

Convention : Convocation le :

Facture envoyée le :

Contactez- nous pour plus de renseignements

CEMÉA Nord-Pas de Calais

11 rue Ernest Deconynck

59000 Lille

Tél. : 03 20 12 80 00

accueil@cemeanpdc.org

www.cemea-npdc.org

